

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 24 avril 2026

[REDACTED]

Objet : Réponse à votre demande d'accès aux documents
N/Réf. : 2026-8295

[REDACTED]

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information du 7 avril dernier. Votre demande est en lien avec une réponse qui vous a été transmise en mars 2025 (2025-7058) au sujet des factures impayées de notre établissements. Par la présente demande, vous souhaitez avoir une mise à jour du portrait, plus précisément, les informations suivantes :

DEMANDE 1 : « En ce qui concerne le montant total des comptes à recevoir des patients, j'aimerais avoir une mise à jour du montant pour les cinq hôpitaux pour 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 et 2024 et 2025. J'aimerais également avoir ce montant pour l'année 2025-2026 à ce jour. »

DEMANDE 2 : « Pour ces mêmes années et ventilées de la même façon, je voudrais avoir le nombre total de facture associées aux comptes à recevoir des patients (incluant 2025-2026). »

DEMANDE 3 : « Pour ces mêmes années et ventilées de la même façon, j'aimerais avoir le montant total des factures de 100 000\$ et plus (incluant 2025-2026). »

DEMANDE 4 : « Pour ces mêmes années et ventilées de la même façon, j'aimerais avoir le nombre total des factures de 100 000 et plus (incluant 2025-2026). »

Voici les données qui ont pu être extraites de nos registres et qui répondent à vos demandes :

Total des comptes à recevoir des usagers ou organismes en lien avec des usagers (Demande 1)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
CHUL	4 003,66 \$	115 990,30 \$	848 962,93 \$	2 219 051,08 \$	4 475 117,70 \$
Hôtel-Dieu de Québec	25 775,12 \$	248 287,64 \$	442 617,92 \$	453 447,67 \$	2 095 887,05 \$
Hôpital Saint-François d'Assise	11 339,36 \$	93 895,18 \$	358 654,32 \$	1 195 935,52 \$	2 256 560,90 \$
Hôpital de l'Enfant-Jésus	140 373,23 \$	300 923,34 \$	1 517 888,63 \$	3 276 210,29 \$	7 645 287,04 \$
Hôpital Saint-Sacrement	19 296,40 \$	159 827,01 \$	292 912,33 \$	380 293,39 \$	1 167 714,25 \$
	200 787,77 \$	918 923,47 \$	3 461 036,13 \$	7 524 937,95 \$	17 640 566,94 \$

Nombre de factures associées aux comptes à recevoir (Demande 2)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
CHUL	12	202	871	1 513	3 347
Hôtel-Dieu de Québec	23	41	165	467	1 377
Hôpital Saint-François d'Assise	36	215	782	1 185	2 485
Hôpital de l'Enfant-Jésus	123	280	702	1 615	2 983
Hôpital Saint-Sacrement	31	256	413	505	1 369
	225	994	2 933	5 285	11 561

Montant total des factures de 100 000 \$ et plus étant encore impayées (Demande 3)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
CHUL	-	-	114 369,26 \$	132 619,54 \$	1 297 257,00 \$
Hôtel-Dieu de Québec	-	215 622,00 \$	128 610,27 \$	-	221 136,09 \$
Hôpital Saint-François d'Assise	-	-	-	297 358,00 \$	254 100,00 \$
Hôpital de l'Enfant-Jésus	-	-	474 933,86 \$	1 127 282,43 \$	3 215 198,20 \$
Hôpital Saint-Sacrement	-	-	-	-	-
	-	215 622,00 \$	717 913,39 \$	1 557 259,97 \$	4 987 691,29 \$

Nombre de factures de 100 000 \$ et plus étant encore impayées (Demande 4)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
CHUL	-	-	1	1	9
Hôtel-Dieu de Québec	-	1	1	-	2
Hôpital Saint-François d'Assise	-	-	-	1	2
Hôpital de l'Enfant-Jésus	-	-	3	6	15
Hôpital Saint-Sacrement	-	-	-	-	-
	-	1	5	8	28

Nous souhaitons également signaler qu'une erreur technique a été identifiée dans les données transmises l'année dernière, soit une inversion entre les sites HEJ et SFA survenue lors du croisement des données. Cette situation a été corrigée dans les tableaux transmis au soutien de la présente réponse à vos demandes.

En complément, nous vous partageons ces deux tableaux additionnels afin de bonifier la compréhension de la situation. Ces tableaux permettent de mettre en évidence le solde des factures impayées par année financière et d'en suivre l'évolution.

Total des montants facturés à des usagers ou organismes en lien avec des usagers

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
CHUL	5 542 508,16 \$	6 491 646,11 \$	9 966 444,93 \$	10 109 060,47 \$	10 510 424,51 \$
Hôtel-Dieu de Québec	3 537 058,20 \$	4 928 579,06 \$	4 834 748,25 \$	5 782 335,04 \$	4 528 025,26 \$
Hôpital Saint-François d'Assise	3 112 089,61 \$	3 458 889,43 \$	3 881 197,75 \$	5 258 604,70 \$	5 282 015,02 \$
Hôpital de l'Enfant-Jésus	10 151 408,26 \$	9 805 076,22 \$	11 896 601,72 \$	12 898 474,96 \$	16 891 501,70 \$
Hôpital Saint-Sacrement	2 529 428,58 \$	3 468 700,36 \$	3 547 181,03 \$	4 089 342,26 \$	4 837 892,06 \$
	24 872 492,81 \$	28 152 891,18 \$	34 126 173,68 \$	38 137 817,43 \$	42 049 858,55 \$

Total des montants qui ont été payés par les usagers ou organismes en lien avec des usagers

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
CHUL	5 538 504,50 \$	6 375 655,81 \$	9 117 482,00 \$	7 890 009,39 \$	6 035 306,81 \$
Hôtel-Dieu de Québec	3 511 283,08 \$	4 680 291,42 \$	4 392 130,33 \$	5 328 887,37 \$	2 432 138,21 \$
Hôpital Saint-François d'Assise	3 100 750,25 \$	3 364 994,25 \$	3 522 543,43 \$	4 062 669,18 \$	3 025 454,12 \$
Hôpital de l'Enfant-Jésus	10 011 035,03 \$	9 504 152,88 \$	10 378 713,09 \$	9 622 264,67 \$	9 246 214,66 \$
Hôpital Saint-Sacrement	2 510 132,18 \$	3 308 873,35 \$	3 254 268,70 \$	3 709 048,87 \$	3 670 177,81 \$
	24 671 705,04 \$	27 233 967,71 \$	30 665 137,55 \$	30 612 879,48 \$	24 409 291,61 \$

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Nous vous invitons à communiquer avec l'équipe des relations médias du CHU de Québec-Université Laval pour tout renseignement supplémentaire sur les données et réponses qui vous sont ici transmises en application de la Loi.

Pour joindre les relations médias du CHU de Québec-Université Laval :

- Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 : 418 525-4387
- Par courriel : relationsmedias@chudequebec.ca

Veuillez recevoir, [REDACTED] nos salutations distinguées.



Hélène Beauséjour-Gagné, avocate
Responsable de l'accès aux documents

p. j. Avis de recours

AVIS DE RECOURS

À la suite d'une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (article 137).

Les adresses de la Commission d'accès à l'information sont les suivantes :

Québec

525, boul. René-Lévesque Est
Bureau 2.36
Québec (Québec) G1R 5S9
Tél. : 418 528-7741
Numéro sans frais : 1 888 528-7741
Télec. : 418 529-3102

Montréal

500, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 18.200
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Tél. : 514 873-4196
Numéro sans frais : 1 888 528-7741
Télec. : 514 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (article 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (article 135).